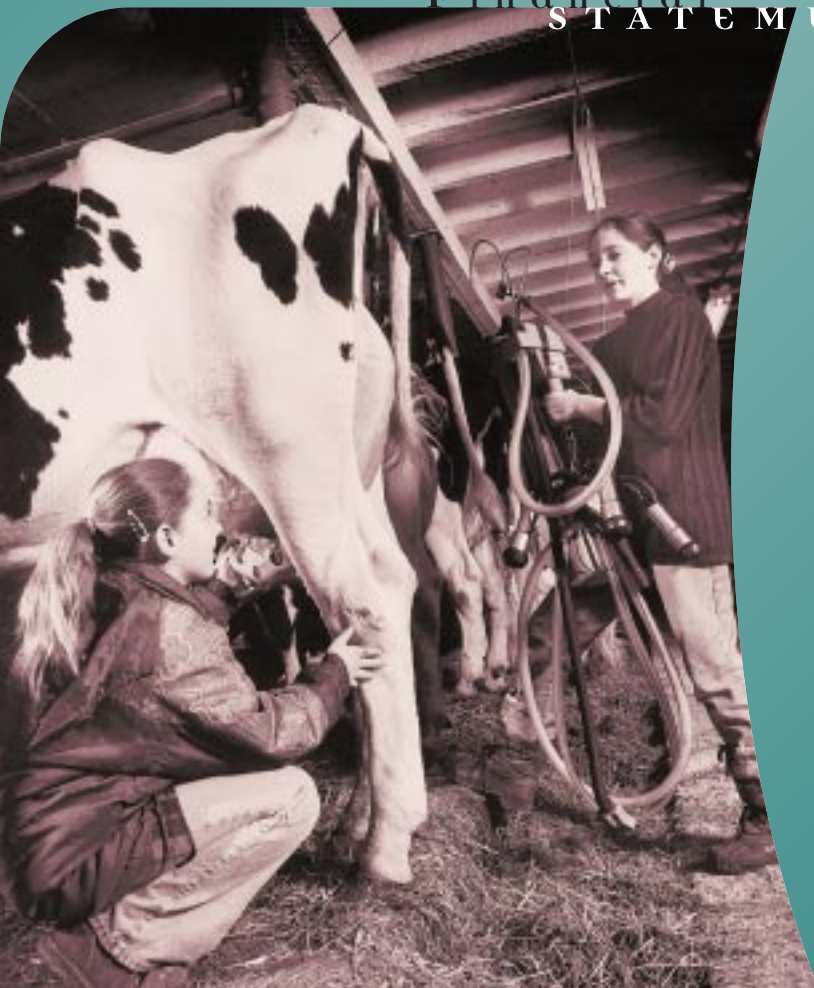




États
financiers

financial
STATEMENTS



Responsabilité

de la direction dans la préparation des états financiers

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la direction de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. L'information financière et celle portant sur l'exploitation utilisées dans le reste du rapport annuel sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de la Fédération est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la direction.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair Deloitte & Touche, nommés par l'Assemblée générale, ont vérifié les états de la Fédération conformément aux normes de vérification généralement reconnues et ont présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Jean Nobert

Le 1^{er} vice-président,



Jean Grégoire

Le 26 février 1999

Rapport des vérificateurs

Aux producteurs de
Fédération des producteurs de lait du Québec
(Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec)

Nous avons vérifié le bilan de la Fédération des producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) au 31 décembre 1998 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du Pool et du solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs du Fonds d'indemnisation, de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel que mentionné à la note complémentaire 2, les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'états financiers vérifiés distincts et n'ont pas été inclus dans les états financiers ci-joints. À cet égard, ces états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus.

À notre avis, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fédération au 31 décembre 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

*Samson Béland
Beloitte & Touche*

Comptables agréés

Le 26 février 1999

Bilan

au 31 décembre 1998

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes – qualité du lait \$
Actif			
À court terme			
Encaisse	530 937	369 003	89 021
Dépôts à terme	5 600 000	5 000 000	750 000
Débiteurs (note 4)	298 971	36 825	2 232
Créances interfonds	1 152 120	2 805 876	53 115
Frais imputables au prochain exercice	112 112	255 809	15 963
Réserve d'ajustements (note 5 et page 43)	-	-	-
Solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des conventions de mise en marché du lait (note 6 et page 42)	-	-	-
Solde à recouvrer pour le remboursement de l'emprunt contracté pour le versement unique en vertu de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait	-	-	-
	7 694 140	8 467 513	910 331
Placements (note 7)	52	-	-
Immobilisations (note 8)	1 495 070	12 181	-
Autres éléments d'actif	241 338	-	-
	9 430 600	8 479 694	910 331
Passif			
À court terme			
Créditeurs (note 9)	2 182 382	4 879 230	60 460
Créances interfonds	386 705	45 812	7 133
Solde à verser aux producteurs (page 42)	-	-	-
Emprunt bancaire	-	-	-
	2 569 087	4 925 042	67 593
Apport reporté (note 11)	962 585	-	-
	3 531 672	4 925 042	67 593
Soldes de fonds (note 12)			
Investis en immobilisations	532 485	12 181	-
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis)	-	-	-
Libres d'affectations	5 366 443	3 542 471	842 738
	5 898 928	3 554 652	842 738
	9 430 600	8 479 694	910 331
Éventualités (note 15)			

Fonds de développement \$	Fonds du pool \$	Fonds d'indemnisation \$	SCVO \$	*Élimination \$	1998 Total \$	1997 Total \$ (redressé note 3)
-	(2 786 674)	-	3 507 003		1 709 290	2 842 052
-	1 528 000	-	12 500 000		25 378 000	20 010 000
-	144 852 961	168 388	642 200		146 001 577	135 686 378
388 338	1 621 662	-	-	(6 021 111)	-	-
-	-	-	-		383 884	378 319
-	-	-	1 096 397		1 096 397	470 935
-	-	3 111 061	-		3 111 061	3 029 910
-	-	-	-		-	2 067 280
388 338	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	177 680 209	164 484 874
874 590	-	-	-		874 642	837 041
-	-	-	-		1 507 251	1 255 241
-	-	-	-		241 338	300 188
1 262 928	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	180 303 440	166 877 344
-	130 695 287	1 657 787	17 745 600		157 220 746	142 185 322
-	3 959 799	1 621 662	-	(6 021 111)	-	-
-	10 560 863	-	-		10 560 863	10 283 108
-	-	-	-		-	2 820 305
-	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	167 781 609	155 288 735
-	-	-	-		962 585	1 415 225
-	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	168 744 194	156 703 960
-	-	-	-		544 666	46 308
874 590	-	-	-		874 590	824 989
388 338	-	-	-		10 139 990	9 302 087
1 262 928	-	-	-		11 559 246	10 173 384
1 262 928	145 215 949	3 279 449	17 745 600	(6 021 111)	180 303 440	166 877 344

*Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

flux

de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour les fonds d'administration, de publicité et promotion, des Programmes - qualité du lait et de développement de l'industrie laitière	1 385 862	(356 182)
Excédent des recettes sur la distribution des recettes pour les fonds du pool et d'indemnisation	196 604	5 549 230
Excédent des recettes (des déboursés) du Système centralisé de vente des quotas	(625 462)	1 619 499
	957 004	6 812 547
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement de l'apport reporté	(452 640)	(411 200)
Amortissement des immobilisations	697 925	548 989
Quote-part de la perte de Novalait inc.	218 378	237 691
Récupération de la participation à un centre de services	58 850	205 912
	1 479 517	7 393 939
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 18)	6 781 940	14 631 109
	8 261 457	22 025 048
Activités de financement et d'investissement		
Acquisition de placements	(267 979)	(277 770)
Disposition de placements	12 000	31 953
Acquisition d'immobilisations	(949 935)	(944 825)
Augmentation du dépôt sur location	-	(3 477)
	(1 205 914)	(1 194 119)
Augmentation des liquidités	7 055 543	20 830 929
Liquidités au début de l'exercice (insuffisance des liquidités)	20 031 747	(799 182)
Liquidités à la fin de l'exercice	27 087 290	20 031 747
Liquidités à la fin de l'exercice		
Représentées par :		
Encaisse	1 709 290	2 842 052
Dépôts à terme	25 378 000	20 010 000
Emprunt bancaire	-	(2 820 305)
	27 087 290	20 031 747

Résultats

et évolution des soldes de fonds du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion, des Programmes - qualité du lait et du Fonds de développement de l'industrie laitière des producteurs de lait du Québec

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes - qualité du lait	Fonds de développement	1998 Total	1997 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Prélèvements	11 380 121	28 866 529	-	298 524	40 545 174	39 307 305
Retenues - qualité	-	-	635 562	-	635 562	752 196
Intérêts	735 234	171 564	-	14 648	921 446	473 522
	12 115 355	29 038 093	635 562	313 172	42 102 182	40 533 023
Charges						
Activités de promotion	-	2 975 973	-	-	2 975 973	2 869 533
Campagnes publicitaires	-	5 218 342	-	-	5 218 342	5 420 825
Compensation pour lait adulté	-	-	-	-	-	192 131
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	467 572	20 485 038	-	-	20 952 610	20 177 394
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 181 233	-	-	-	3 181 233	3 204 779
Exploitation	5 561 929	399 892	166 343	-	6 128 164	6 947 313
Information	215 552	-	18 584	-	234 136	266 207
Recherche et quote-part de la perte de Novalait inc.	356 384	-	7 755	228 584	592 723	587 753
Retenues - qualité versées aux entreprises laitières coopératives	-	-	405 020	-	405 020	362 161
Réunions des administrateurs et des membres	1 028 119	-	-	-	1 028 119	861 109
	10 810 789	29 079 245	597 702	228 584	40 716 320	40 889 205
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	1 304 566	(41 152)	37 860	84 588	1 385 862	(356 182)
Soldes de fonds au début	4 594 362	3 595 804	804 878	1 178 340	10 173 384	10 529 566
Soldes de fonds à la fin	5 898 928	3 554 652	842 738	1 262 928	11 559 246	10 173 384

évolution

du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool et du solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs du Fonds d'indemnisation

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	Fonds du pool			Fonds d'indemnisation	1998 Total	1997 Total
	Ventes de lait	Frais de transport	Sous-total Fonds du pool			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
						(redressé note 3)
Recettes						
Provenant des ventes de lait (note 13)	1 556 317 721	-	1 556 317 721	9 587 352	1 565 905 073	1 504 308 743
Compensation du Gouvernement du Québec pour la perte de lait relative au verglas	1 716 049	-	1 716 049	-	1 716 049	-
Intérêts	517 178	-	517 178	(76 079)	441 099	193 365
	1 558 550 948	-	1 558 550 948	9 511 273	1 568 062 221	1 504 502 108
Distribution des recettes						
Versements nets aux producteurs	1 457 899 756	-	1 457 899 756	7 406 869	1 465 306 625	1 388 220 421
Déduction pour frais de transport	46 430 496	(46 430 496)	-	-	-	-
Prélèvements	40 545 174	-	40 545 174	-	40 545 174	39 307 305
Retenues – qualité	635 562	-	635 562	-	635 562	752 196
Compensation pour la transformation à la période des Fêtes	-	-	-	250 568	250 568	-
Contribution des producteurs au Fonds d'indemnisation	9 943 016	-	9 943 016	(9 943 016)	-	-
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 14)	162 123	46 560 728	46 722 851	11 878 003	58 600 854	57 107 956
Frais d'analyses de dépistage des antibiotiques	439 933	-	439 933	-	439 933	200 069
Remboursement de la quote-part des producteurs dans le partage du déficit accumulé du Fonds d'indemnisation	-	-	-	-	-	2 407 818
Remboursement de l'emprunt contracté pour le versement unique en vertu de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait	2 086 901	-	2 086 901	-	2 086 901	9 330 038
Remboursement de l'emprunt contracté pour le paiement d'égalisation au pool unique	-	-	-	-	-	1 415 473
Valeur du lait et des frais d'élimination du lait refusé pour adulteration, antérieur au 31 mars 1997	-	-	-	-	-	211 602
	1 558 142 961	130 232	1 558 273 193	9 592 424	1 567 865 617	1 498 952 878
Excédent des recettes sur la distribution des recettes (de la distribution des recettes sur les recettes)	407 987	(130 232)	277 755	(81 151)	196 604	5 549 230
Soldes à verser (à percevoir) au début	10 272 130	10 978	10 283 108	(3 029 910)	7 253 198	1 703 968
Soldes à verser (à percevoir) à la fin (notes 6 et 10)	10 680 117	(119 254)	10 560 863	(3 111 061)	7 449 802	7 253 198

Évolution

de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

	1998	1997
	\$	\$
Recettes provenant des producteurs du Québec sur l'achat de quota	172 496 092	142 296 271
Déboursés aux producteurs du Québec sur la vente de quota	120 403 244	98 360 535
Excédent des recettes avant le résultat net des transactions interprovinciales	52 092 848	43 935 736
Résultat net des transactions interprovinciales	(52 718 310)	(42 316 237)
Excédent des recettes (des déboursés)	(625 462)	1 619 499
Réserve d'ajustements au début	(470 935)	(2 090 434)
Réserve d'ajustements à la fin (note 5)	(1 096 397)	(470 935)

NOTES

complémentaires

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

1. DESCRIPTION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des producteurs de lait du Québec est constituée en vertu de la *Loi des syndicats professionnels*. Elle réalise la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec à titre d'administrateur du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, créé en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*.

La Fédération est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale et de la *Loi sur les impôts* du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

La Fédération des producteurs de lait du Québec utilise la comptabilité par fonds et applique la méthode du report.

Les états financiers de la Fédération comptent huit fonds qui sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat confié à la Fédération. La Fédération distingue trois secteurs d'activité :

- Administration du plan conjoint et services aux membres
- Mise en marché du lait
- Administration d'un système d'échange de quota

Le premier secteur d'activité, ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT ET SERVICES AUX MEMBRES, regroupe cinq fonds : les fonds d'administration, de publicité et de promotion, de qualité du lait, de développement de l'industrie laitière et de défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits et les charges afférents à l'administration du plan conjoint et de la Fédération sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché, de transport du lait et ententes nationales et les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par les prélevés du plan conjoint et de l'administration.

Les produits et les charges afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. Ces activités sont financées par le prélevé de publicité.

Les produits et les charges destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes sont présentés dans le fonds Programmes - qualité du lait. Ces activités sont financées par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité.

Les produits et les charges afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière des producteurs de lait du Québec (antérieurement Plan de relance et de développement). Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélevé du fonds de développement.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités reliés à la défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Ces activités sont financées par le prélevé du fonds de défense. Les états financiers de ce fonds sont présentés distinctement.

Le second secteur d'activité, MISE EN MARCHÉ DU LAIT, regroupe deux fonds : le Fonds du pool et le Fonds d'indemnisation. Par le biais de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué à la Fédération la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

NOTES

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les recettes et la distribution des recettes afférentes à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentées dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait.

Les recettes et la distribution des recettes, prévues aux conventions de mise en marché du lait, afférentes au respect des garanties d'approvisionnement des usines et des besoins des consommateurs en produits laitiers sont présentées dans le Fonds d'indemnisation. Les producteurs et les transformateurs participent au financement de ces activités.

La Fédération administre un système mensuel d'échange de quota afin de faciliter les échanges entre les producteurs. Ce dernier secteur d'activité, présente les transactions de vente et d'achat de quota des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Organismes contrôlés et satellites

La Fédération présente en note complémentaire les informations concernant les organismes contrôlés et satellites.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

- Matériel roulant 3 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Refonte des systèmes informatiques 5 ans

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, à l'exception des actions détenues dans la société Novalait inc. qui sont présentées à la valeur de consolidation.

3. MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Soldes de fonds

Dans le but de se conformer aux nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant les organismes sans but lucratif, les soldes de fonds ont été ventilés entre le solde investi en immobilisations, le solde affecté à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis) et le solde libre d'affectations. Les acquisitions d'immobilisations font l'objet d'un virement du solde libre d'affectations au solde investi en immobilisations.

Recettes et distribution des recettes du Fonds d'indemnisation

Le solde à verser aux (à percevoir des) entreprises laitières et aux (des) producteurs en vertu des conventions de mise en marché du lait du Fonds d'indemnisation a été redressé pour tenir compte de la présentation adoptée pour 1998. Les activités sont présentées sur une base d'année civile plutôt que sur l'année laitière pour les intégrer à celles du Fonds du pool. Les ajustements se détaillent comme suit :

	1997
	\$
Solde déjà établi	
Solde à verser aux entreprises laitières et aux producteurs	958 521
Redressement	
Plus les contributions perçues d'avance au 31 décembre	8 187 912
Moins les frais imputables au prochain exercice au 31 décembre	(12 176 343)
Solde redressé	
Solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs	(3 029 910)

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

4. DÉBITEURS

	Fonds d'adminis- tration	Fonds de publicité et promotion	Programmes – qualité du lait	Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	1998 Total	1997 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Entreprises laitières	-	-	-	129 722 661	15 923	-	129 738 584	124 757 614
Fonds de mise en commun interprovincial	-	-	-	14 912 066	-	-	14 912 066	8 897 294
Organismes apparentés	12 255	-	-	-	-	-	12 255	13 775
Producteurs	-	-	-	-	-	642 200	642 200	1 268 822
Autres	286 716	36 825	2 232	218 234	152 465	-	696 472	748 873
	298 971	36 825	2 232	144 852 961	168 388	642 200	146 001 577	135 686 378

5. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire du quota que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

Selon l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, un système de vente de quota interprovincial mensuel fixe le prix en tenant compte des quantités offertes en vente et en achat par les producteurs du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario.

En avril 1998, l'Ontario se retirait.

6. SOLDE À PERCEVOIR DES ENTREPRISES LAITIÈRES ET DES PRODUCTEURS EN VERTU DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT – FONDS D'INDEMNISATION

Le montant de 3 111 061 \$ à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des conventions de mise en marché du lait (3 029 910 \$ en 1997) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

7. PLACEMENTS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

	1998	1997
	\$	\$
Parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers, société en commandite, et actions de catégorie A du Programme d'analyse des troupeaux laitiers inc., au coût	52	52
Actions et souscription d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc., à la valeur de consolidation au 31 juillet (coût: 1 082 821 \$ en 1998 et 660 263 \$ en 1997)	494 812	290 632
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), au coût	379 778	534 357
Avance au Syndicat des producteurs de lait du Saguenay-Lac-St-Jean, au coût	-	12 000
	874 642	837 041

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

8. IMMOBILISATIONS - FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	1998		1997	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	3 255 086	1 754 798	1 500 288	1 241 316
Matériel roulant	20 888	13 925	6 963	13 925
	3 275 974	1 768 723	1 507 251	1 255 241

La dépense d'amortissement pour l'exercice s'élève à 697 925 \$ (548 989 \$ en 1997).

9. CRÉDITEURS

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes - qualité du lait	Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	1998 Total	1997 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Entreprises laitières	-	-	33 875	-	534 556	-	568 431	2 378 761
Organismes apparentés	1 023 686	2 121	19 846	90 168	-	-	1 135 821	1 254 042
Organismes provinciaux et national	-	3 803 261	-	-	-	703 000	4 506 261	14 061 105
Producteurs	-	-	-	126 248 402	404	17 042 600	143 291 406	116 635 405
Transporteurs	-	-	-	4 356 717	1 122 827	-	5 479 544	5 441 106
Autres	1 158 696	1 073 848	6 739	-	-	-	2 239 283	2 414 903
	2 182 382	4 879 230	60 460	130 695 287	1 657 787	17 745 600	157 220 746	142 185 322

10. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS - FONDS DU POOL

Le montant de 10 680 117 \$ à verser aux producteurs (10 272 130 \$ en 1997) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

11. APPORT REPORTÉ - FONDS D'ADMINISTRATION

En 1996, le Conseil d'administration de la Fédération décidait d'affecter le solde de l'année laitière 1994-1995 du Plan national de commercialisation du lait au financement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique requis. Une somme de 2 044 606 \$ a donc été transférée du Fonds du pool vers le Fonds d'administration à titre d'apport reporté.

La Fédération comptabilise cet apport selon la méthode du report. Ainsi, une somme s'élevant à 452 640 \$ (411 200 \$ en 1997) couvrant l'amortissement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique relié à la refonte a été portée aux résultats de l'exercice.

Au 31 décembre 1998, le solde de l'apport reporté s'élève à 962 585 \$.

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

12. ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

	Fonds d'administration		Fonds de publicité et promotion		Programmes – qualité du lait	Fonds de développement		1998 Total	1997 Total
	Investis en immobilisations	Libres d'affectations	Investis en immobilisations	Libres d'affectations	Libres d'affectations	Affectés à Novalait inc. et au FDILQ (en fidé-commis)	Libres d'affectations		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes au début	31 061	4 563 301	15 247	3 580 557	804 878	824 989	353 351	10 173 384	10 529 566
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(234 392)	1 538 958	(10 893)	(30 259)	37 860	49 601	34 987	1 385 862	(356 182)
Acquisitions d'immobilisations	735 816	(735 816)	7 827	(7 827)	-	-	-	-	-
Soldes à la fin	532 485	5 366 443	12 181	3 542 471	842 738	874 590	388 338	11 559 246	10 173 384

13. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	1998	1997
	\$	\$
Ventes provinciales	1 487 694 520	1 462 813 891
Ventes interprovinciales	32 206 498	2 132 960
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	46 004 055	39 361 892
	1 565 905 073	1 504 308 743

14. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Depuis août 1998, les producteurs de lait du Québec ainsi que les producteurs de lait de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard participent à la mise en commun des frais de transport du lait.

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	1998	1997
	\$	\$
Frais de transport	58 107 186	57 107 956
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	493 668	-
	58 600 854	57 107 956

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

15. ÉVENTUALITÉS

La Fédération fait l'objet d'une poursuite, conjointement avec la Fédération de l'UPA Abitibi-Témiscamingue, son président et le Syndicat des producteurs de lait de l'Abitibi-Témiscamingue, s'élevant à 1 354 267 \$ et intentée par un producteur pour perte subie sur des transactions de quotas. S'il y avait obligation d'accueillir cette réclamation dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la Fédération devrait acquitter 50 % du montant selon une entente intervenue avec le Comité des fiduciaires du régime de protection contre la responsabilité civile et professionnelle de l'Union des producteurs agricoles. La perte qui en résulterait serait alors comptabilisée durant l'exercice où elle serait connue.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

16. ENGAGEMENTS

Location de locaux commerciaux

L'entente pour la location de locaux commerciaux est échue depuis le 31 octobre 1992. Il a été convenu de prolonger le bail selon les termes de cette entente jusqu'à la signature d'une nouvelle convention. L'entente prévoit un loyer annuel de 241 338 \$ ainsi que des clauses d'ajustements couvrant la participation aux frais tels que les assurances, les taxes et le chauffage.

Convention de l'immeuble

La Fédération s'est engagée, au moyen d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net (ou la perte nette) réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de la Fédération s'élève à 18,44 % en 1998. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé.

Cette convention est d'une durée indéterminée et la Fédération peut se retirer sur préavis de douze mois.

Dosage des composants pour le paiement du lait

La Fédération, conjointement avec les organismes accrédités et représentant les entreprises laitières, a signé un contrat de service pour le dosage des composants pour le paiement du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, se termine en 2003. La partie estimative des coûts payables par la Fédération s'établit à 350 000 \$ pour chacune des années de 1999 à 2002 et à 150 000 \$ pour 2003.

Coût de production

La Fédération a accordé un contrat de recherche pour la réalisation du coût de production du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, vient à échéance en 2003. Les versements futurs s'établissent comme suit : 350 125 \$ en 1999, 356 203 \$ en 2000, 364 422 \$ en 2001, 375 785 \$ en 2002 et 379 476 \$ en 2003.

Un dernier versement de 190 000 \$ sera effectué sur la livraison du coût de production de l'année 2003, en 2004. Le contrat de recherche prévoit également une clause de résiliation et, si elle est exercée, la Fédération s'engage à verser les sommes requises pour compléter le coût de production de l'année en cours.

Campagnes publicitaires et activités de promotion

La Fédération a signé une lettre d'entente avec une agence de publicité pour la réalisation de ses campagnes publicitaires de l'année 1999 et des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion de 1999 et 2000. La Fédération s'est ainsi engagée pour une somme de 3 768 400 \$ en 1999 et de 800 000 \$ en l'an 2000.

Selon une entente prévue aux conventions de mise en marché du lait, la Fédération et les entreprises laitières ont convenu de mettre en place un plan de promotion pour les produits des classes 1B et 1C (crèmes et laits aromatisés) des entreprises participantes. Les coûts sont assumés à part égale et pour chacune des années 1999 et 2000, la participation de la Fédération s'élève à 600 000 \$.

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

17. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET SATELLITES

La Fédération détient 50% du capital-actions de la société Novalait inc., 52% des parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers, société en commandite et 52% du capital-actions du Programme d'analyse des troupeaux laitiers inc.

Aucun de ces organismes n'a été consolidé dans les états financiers de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ)

Le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., société constituée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La mission du PATLQ est d'offrir à ses clients (producteurs laitiers dans les espèces bovines et caprines) des services de gestion incluant la collecte, la certification, le traitement, l'analyse des données, les analyses en laboratoire et la vulgarisation en matière de gestion des troupeaux laitiers.

Novalait inc.

Novalait inc. est constitué en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* du Québec. La société a pour mission, par ses investissements, d'orienter la recherche scientifique et technologique pour l'industrie laitière et d'en faciliter le transfert des connaissances.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet sont les suivants :

	1998	1997
	\$	\$
Situation financière		
Total des actifs	1 511 764	1 453 300
Total des passifs	522 139	872 035
Total des actifs nets	989 625	581 265
	1 511 764	1 453 300
Résultats des activités		
Total des produits	47 318	39 660
Total des charges	484 074	515 042
Excédent des charges sur le produits	(436 756)	(475 382)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(603 529)	(546 844)
Sorties de fonds – activités d'investissement	(1 406)	(6 636)
Entrées de fonds – activités de financement	586 706	485 622
Diminution des liquidités	(18 229)	(67 858)

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	1998	1997
	\$	\$
Augmentation des débiteurs	(10 315 199)	(1 091 870)
Augmentation des frais imputables au prochain exercice	(5 565)	(97 153)
Diminution du solde à recouvrer pour le remboursement de l'emprunt contracté pour le versement unique en vertu de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait et de l'emprunt contracté pour le paiement d'égalisation au pool unique	2 067 280	10 403 043
Augmentation des créditeurs	15 035 424	5 417 089
	6 781 940	14 631 109

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, la Fédération a conclu les opérations suivantes :

	1998	1997
	\$	\$
Union des producteurs agricoles (Loyer, services techniques et informatiques)	758 249	1 217 611
Syndicats régionaux (Versements pour les budgets d'opérations)	1 781 892	1 773 780
Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (Analyses de laboratoires)	336 570	344 104

20. PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de la Fédération d'exercer normalement ses activités.

Bien que la Fédération prenne les mesures visant à répondre au problème posé par le passage à l'an 2000, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Fédération, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

Notes

complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1998

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

22. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La Fédération a conduit les négociations pour l'acquisition du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) inc. En date du 20 janvier 1999, la Fédération a formé conjointement avec le Conseil provincial des CAB inc. et le Conseil québécois des races laitières inc. une société en commandite qui s'en est portée acquéreur le 26 février 1999.